

## CONCOURS

Service des ressources humaines  
Division de la dotation

CADRES

### DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA GESTION DU TERRITOIRE

DEUX POSTES PERMANENTS

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées afin de pourvoir les postes de directrice ou directeur de la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ainsi que de l'Arrondissement de Beauport.

#### SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur de l'arrondissement, la personne titulaire du poste assume l'ensemble des responsabilités reliées à la planification, à l'organisation, à la direction et au contrôle des activités et ressources se rapportant à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes ayant trait à la gestion du territoire, notamment ceux relatifs à l'urbanisme, à la gestion des matières résiduelles et recyclables, à la prévention en matière de sécurité incendie, au développement économique local, à la signalisation, et au contrôle de la circulation et du stationnement, et ce, dans le cadre des objectifs stratégiques et orientations opérationnelles poursuivis par le conseil de la ville et le conseil d'arrondissement. Elle assume un rôle-conseil et de soutien auprès du directeur de l'arrondissement dans le traitement des affaires et des dossiers relevant de l'arrondissement dans le domaine de la gestion du territoire. Elle assure la liaison avec les différents services communs dans son champ de compétence afin de fournir à la population de l'arrondissement des services de qualité au moindre coût.

EXIGENCES	<p>Détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée, notamment en urbanisme.</p> <p>Détenir une accréditation professionnelle ou un diplôme universitaire de 2e cycle.</p> <p>Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec ou en voie de le devenir (un atout).</p> <p>Avoir acquis un minimum de 8 années d'expérience pertinente à l'emploi, dont au moins 3 ans dans un poste ayant comporté des tâches de gestion. Tout autre ensemble de formation et d'expérience jugé équivalent pourra être considéré, au besoin.</p> <p>Posséder une bonne connaissance des processus opérationnels et administratifs relatifs à l'un ou l'autre des secteurs d'activités rattachés à l'emploi, notamment l'aménagement urbain, l'émission des permis, la circulation, la signalisation, le stationnement, la gestion des matières recyclables et la réglementation concernant les matières résiduelles et l'hygiène et la salubrité des logements.</p> <p>Démontrer les habiletés nécessaires à exercer dans un poste où le leadership, le sens de l'organisation, le contrôle de même que la capacité de communiquer et la prise de décisions sont essentiels.</p> <p>Être en mesure de promouvoir, par ses actions et ses décisions, une approche-client ainsi qu'une gestion participative axées sur l'amélioration continue et les résultats.</p> <p>Démontrer une capacité à travailler en partenariat avec des intervenants variés.</p> <p>Posséder des habiletés liées à une approche LEAN, tels que l'encadrement et la mesure des résultats ainsi que la création d'un climat de collaboration.</p> <p>Posséder un grand sens politique et la capacité à transmettre à l'organisation administrative la vision exprimée par les instances décisionnelles.</p>
TRAITEMENT	De 85 298 \$ à 104 064 \$ (échelle 2012) et boni au rendement.
HORAIRE	35 heures par semaine. L'emploi nécessite une disponibilité à travailler occasionnellement en dehors des heures normales de bureau.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 28 octobre au 11 novembre 2014.
NUMÉRO DE CONCOURS	CADRR-044-2014.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : <a href="http://www.ville.quebec.qc.ca">www.ville.quebec.qc.ca</a> dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.